

Programme travaux de restauration de cours d'eau 2019-2020 Fleuve Canche et affluents

Extrait du registre des Délibérations de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 10 décembre 2019

L'an Deux mille dix-neuf, le dix Décembre à dix-sept heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la salle des fêtes d'Auxi-le-Château.

Etaient présents : Monsieur Hubert Douay, Monsieur Bruno Roussel, Monsieur Lucien Bonvoisin et Monsieur Bruno Delenclos, délégués représentant la Communauté de Communes des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Pascal Deray, Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Alain Carlier et Monsieur Bernard Bayot, délégués représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; Monsieur Freddy Bloquet, Monsieur Henri Boitel, Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Henri Dejonghe, Monsieur Claude Coquart et Monsieur Yves Hostyn délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; Monsieur Nicolas Pichonnier et Monsieur Constant Vasseur délégués représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; Monsieur Damien Bricout délégué représentant la communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Monsieur Gérard Houssé et Monsieur Jean-Marie Guénez délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Michel Duhautoy représentant la Communauté de Communes Territoire Nord-Picardie ; Monsieur Claude Patte, Monsieur Gérard Lheureux, Monsieur Claude Hertault, Monsieur Guy Taeck et Monsieur Jean-Marc Trunet représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

Absents excusés : Monsieur Jean-Claude Darque représentant la Communauté de Communes des 7 vallées ; Monsieur Marc Ricart délégué représentant la Communauté de Communes du Ternois ; Monsieur Christian Régnier délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer.

Autres membres présents : Madame Bavielle, Sous-Préfète de Montreuil sur Mer ; Monsieur Philippe FOURNIER-MONTGIEUX, Sous-Préfet d'Abbeville ; Monsieur Jean-Charles Bruyelle CLE Canche et Authie ; Monsieur Bruno Cousein Président de la Communauté de Communes des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Lafitte Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; Monsieur Lemaire Président de l'ASA Basse Vallée de l'Authie ; Monsieur Blondel Jean-François représentant le Conseil Départemental 62 ; Monsieur Olivier Maury représentant la DDTM 62 , Monsieur Philippe Ducrocq Président de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois.

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 22

Nombre de délégués présent représentant le quorum : 22

Titulaires : 22

Vu la délibération relative au plan de financement du programme de restauration de la Canche et de ses affluents du 7 novembre 2019,

Considérant la réunion de la Commission des Marchés publics en procédure adaptée du 4 décembre 2019,

Il est proposé aux membres du conseil de valider le choix du prestataire pour la mise en œuvre d'une partie des travaux du programme de restauration.

1 – Rappel du plan de financement (validé le 7 novembre 2019)

Plan de financement : Agence de l'Eau 69.15%, Région Hauts de France 16.87%, Propriétaires 13.98%

DEPENSES		RECETTES	
Réalisation	Montants	Réalisation	Montants
Prévision dépenses 2020		Prévisions recettes 2020	
Travaux	166 401.00€	Agence de l'Eau	183 800€
Equipe	99 375.00 €	Région HDF	44 833.50€
		Propriétaires	37 142.50€
Total	265 776.00 €	Total	265 776.00 €

2 – Consultation dans le cadre d'une procédure adaptée (l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique)

Extrait du rapport d'analyse des offres

2 – 1 Cadre de la consultation et objet

La publication de l'appel d'offres sur la plateforme d'achats a été mise en ligne le jeudi 24 Octobre 2019 à 18h06, jusqu'au lundi 25 novembre 2019 à 17h00 date et heure limite de remise des plis.

Le marché de prestations faisant l'objet d'un cahier des charges techniques est forfaitaire, les candidats doivent intégrer dans leurs offres tous les éléments (matériels adaptés aux travaux en milieux humide, aux chantiers et personnel compétent) liés à la bonne réalisation des travaux.

La main d'œuvre sera réalisée par les équipes en régie du Symcéa ; l'organisation sera définie en fonction de chaque chantier.

Deux lots sont identifiés dans le présent marché. Les candidats peuvent répondre à l'ensemble des deux lots ou seulement à un seul.

- Lot 1 Basse Canche et Affluents : 17 chantiers
- Lot 2 Ternoise, Haute Canche et Affluents : 12 chantiers

SYMCEA - Synthèse des opérations de restauration hydro morphologique - Projets 2019-2020		Quantité	Linéaire (mètres)
Protection périphérique et travaux annexes	prestation engin avec chauffeur		1635
Création abreuvoir classique		2	
Fourniture et pose abreuvoir pompe à museau et support		5	
Fournitures et prestation engin avec chauffeur pour mise en œuvre de l'aménagement de berge technique végétale vivante			1409
Fournitures et recharge granulométrique en m3 (engin + cailloux)		90	
Fourniture et pose barrières bovins		6	
Fourniture et pose PREBAC 1200 L + Accessoires		4	
Abattage et débardage peupliers		31	
Abattage et exportation conifères			40
Fourniture et Plantations		1010	

Les offres doivent être conformes aux prescriptions du Cahier des Clauses Techniques Particulières.
Le jugement des offres est effectué dans les conditions au règlement de consultation :

Rang	Critères	Pondération
1	Prix des prestations détaillés	0,70
2	Valeur technique, appréciée sur la base du mémoire justificatif remis par le candidat	0,20
3	Planning détaillé des opérations	0,10

2 – 2 Résultats de la consultation :

Candidatures :

Pour le lot 1 :

2 dossiers de candidatures ont été reçus :

La vérification des candidatures a été réalisée conformément au règlement de consultation reprenant les critères de sélection des candidatures :

- Conformité des pièces administratives
- Capacités professionnelles, techniques et financières appréciées au regard des références fournies par le candidat.
- Capacités économique et financière

Candidat 1 : VINCI Construction terrassement

N° de SIRET : 41033585500228

Code NAF : 4312B

Nom du représentant légal : Nicolas MENARD

Candidat 2 : HUSSON TP

N° de SIRET : 51171056800011

Code NAF : 4312B

Nom du représentant légal : Patrick Husson

Pour le lot 2 :

3 dossiers de candidatures ont été reçus:

Candidat 1 : VINCI Construction terrassement

N° de SIRET : 41033585500228

Code NAF : 4312B

Nom du représentant légal : Nicolas MENARD

Candidat 2 : HUSSON TP

N° de SIRET : 51171056800011

Code NAF : 4312B

Nom du représentant légal : Patrick Husson

Candidat 3 : SAS PATOUX TP

N° de SIRET : 35720123500011

Code NAF : 4312B

Nom du représentant légal : Mickaël DEBACQ

Analyse des offres :

L'article 4 du règlement de consultation précise les critères de jugement des offres :

Les critères retenus pour le jugement des offres seront, par ordre d'importance relative décroissante, les suivants :

Le critère « prix des prestations » de l'offre fera l'objet d'une note N1 sur soixante (70) établie selon la formule suivante :

$$Note N1 = \frac{(Offre la moins - disante)}{(Offre du prestataire)} \times 70$$

Le critère « valeur technique » de l'offre fera l'objet d'une note N2 sur vingt (20) établie selon le détail ci-dessous :

Perception globale de l'opération	10
Organisation/méthode	10

Le critère « planning des opérations » de l'offre fera l'objet d'une note N3 sur vingt (10).

Les offres seront classées dans un ordre décroissant au regard du résultat R obtenu selon la formule suivante : $R = N1 + N2 + N3$

Analyse des prix

Lot 1:

Candidat 1	Montant € TTC	Note N1 (/ 70)
VINCI	153 990.12 €	38

Candidat 2	Montant € TTC	Note N1 (/ 70)
HUSSON TP	83 091.00 €	70

Lot 2 :

Candidat 1	Montant € TTC	Note N1 (/ 70)
VINCI	109 503.20 €	32

Candidat 2	Montant € TTC	Note N1 (/ 70)
HUSSON TP	49 431.24 €	70

Candidat 3	Montant € TTC	Note N1 (/ 70)
SAS PATOUX TP	79 291.32 €	44

Résultat global de l'analyse des offres (prix, offre technique et planning)

LOT 1 :

Note globale lot 1 pour VINCI : $38+16.5+8 = 62.5/100$

Note globale lot 1 pour HUSSON TP: $70+15+8 = 93/100$

LOT 2 :

Note globale lot 2 pour VINCI : $32+16.5+8 = 56.5/100$

Note globale lot 2 pour HUSSON TP: $70+15+8 = 93/100$

Note globale lot 2 pour SAS PATOUX TP: $44+15+8 = 67/100$

Conclusion :

Dans ces conditions et compte-tenu du plan de financement, la commission des marchés publics en procédure adaptée réunie le 4 décembre 2019 propose au Conseil Syndical du Syndicat Mixte Canche et Authie de retenir

- Pour le lot 1 : L'offre de Husson TP pour un montant de 83 091.00 € TTC;
- Pour le lot 2 : L'offre de Husson TP pour un montant de 49 431.24 € TTC.

VOTE DE L'ASSEMBLEE :

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical :

- **DECIDE** d'accepter, à l'unanimité de valider le choix du prestataire **Husson TP** pour la réalisation des travaux de restauration 2019-2020 et autorise le Président à signer le marché ;
- **AUTORISE** le Président à signer le marché avec l'entreprise.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 20/12/19 et de la publication et de l'affichage le 06/01/20.



REÇU LE

31 DEC. 2019

SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-sur-MER

Beuno Roussel
Président du Symcea

SymCéA

Agir ensemble pour la Canche et ses affluents

Nomination des délégués aux Commissions Locales de l'eau Canche et Authie

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 10 Décembre 2019

L'an Deux mille dix-neuf, le dix Décembre à dix-sept heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la salle des fêtes d'Auxi-le-Château.

Etaient présents : **Monsieur Hubert Douay, Monsieur Bruno Roussel, Monsieur Lucien Bonvoisin et Monsieur Bruno Delenclos**, délégués représentant la Communauté de Communes des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Pascal Deray, Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Alain Carlier et Monsieur Bernard Bayot**, délégués représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Freddy Bloquet, Monsieur Henri Boitel, Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Henri Dejonghe, Monsieur Claude Coquart et Monsieur Yves Hostyn** délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Nicolas Pichonnier et Monsieur Constant Vasseur** délégués représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Damien Bricout** délégué représentant la communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Gérard Houssé et Monsieur Jean-Marie Guénez** délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Michel Duhautoy** représentant la Communauté de Communes Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Claude Patte, Monsieur Gérard Lheureux, Monsieur Claude Hertault, Monsieur Guy Taeck et Monsieur Jean-Marc Trunet** représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

Absents excusés : **Monsieur Jean-Claude Darque** représentant la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Marc Ricart** délégué représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Christian Régnier** délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer.

Autres membres présents : **Madame Baville**, Sous-Préfète de Montreuil sur Mer ; **Monsieur Philippe FOURNIER-MONTGIEUX**, Sous-Préfet d'Abbeville ; **Monsieur Jean-Charles Bruyelle** CLE Canche et Authie ; **Monsieur Bruno Cousein** Président de la Communauté de Communes des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Lafitte** Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Lemaire** Président de l'ASA Basse Vallée de l'Authie ; **Monsieur Blondel Jean-François** représentant le Conseil Départemental 62 ; **Monsieur Olivier Maury** représentant la DDTM 62 , **Monsieur Philippe Ducrocq** Président de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois.

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 22

Nombre de délégués présent représentant le quorum : 22

Titulaires : 22

Vu l'arrêté inter-Préfectoral du 25 Novembre 2019 portant extension du périmètre et modification des statuts du Syndicat Mixte Canche et Affluents ;

Il est proposé aux membres de l'assemblée de nommer **Monsieur Bruno Roussel** Président du SYMCEA, représentant le Syndicat Mixte Canche et Authie au sein des Commissions Locales de l'Eau Canche et Authie.

Après en avoir délibéré le conseil syndical accepte la nomination de **Monsieur Bruno Roussel** Président du Syndicat Mixte Canche et Authie.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 20/12/19 et de la publication et de l'affichage le 06/01/20

31 DEC. 2019

Bruno Roussel
Président du Symcéa

ANIMATION DES COMMISSIONS LOCALES DE L'EAU CANCHE ET AUTHIE
Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 10 Décembre 2019

L'an Deux mille dix-neuf, le dix Décembre à dix-sept heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la salle des fêtes d'Auxi-le-Château.

Étaient présents : **Monsieur Hubert Douay, Monsieur Bruno Roussel, Monsieur Lucien Bonvoisin et Monsieur Bruno Delenclos**, délégués représentant la Communauté de Communes des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Pascal Deray, Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Alain Carlier et Monsieur Bernard Bayot**, délégués représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Freddy Bloquet, Monsieur Henri Boitel, Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Henri Dejonghe, Monsieur Claude Coquart et Monsieur Yves Hostyn** délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Nicolas Pichonnier et Monsieur Constant Vasseur** délégués représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Damien Bricout** délégué représentant la communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Gérard Houssé et Monsieur Jean-Marie Guénez** délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Michel Duhautoy** représentant la Communauté de Communes Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Claude Patte, Monsieur Gérard Lheureux, Monsieur Claude Hertault, Monsieur Guy Taeck et Monsieur Jean-Marc Trunet** représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

Absents excusés : **Monsieur Jean-Claude Darque** représentant la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Marc Ricart** délégué représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Christian Régnier** délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer.

Autres membres présents : **Madame Baville**, Sous-Préfète de Montreuil sur Mer ; **Monsieur Philippe FOURNIER-MONTGIEUX**, Sous-Préfet d'Abbeville ; **Monsieur Jean-Charles Bruyelle** CLE Canche et Authie ; **Monsieur Bruno Cousein** Président de la Communauté de Communes des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Lafitte** Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Lemaire** Président de l'ASA Basse Vallée de l'Authie ; **Monsieur Blondel Jean-François** représentant le Conseil Départemental 62 ; **Monsieur Olivier Maury** représentant la DDTM 62 , **Monsieur Philippe Ducrocq** Président de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois.

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 22

Nombre de délégués présent représentant le quorum : 22

Titulaires : 22

Vu l'arrêté inter-Préfectoral du 25 Novembre 2019 portant extension du périmètre et modification des statuts du Syndicat Mixte Canche et Affluents ;

Le Président propose aux membres du conseil syndical d'élaborer et de présenter auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, les dossiers relatifs au financement de l'animation des CLE Canche et Authie.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de mandater le Président pour présenter les dossiers afin de solliciter le financement pour la mise en œuvre des animations des CLE Canche et Authie.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenue de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication et de l'affichage le 06/01/20



31 DEC. 2019

SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-sur-MER

SymcÉa
Ensemble pour la Canche et ses affluents

Bruno Roussel
Président du SymcÉa

SYNDICAT MIXTE CANCHE ET AUTHIE

REGLEMENT INTERIEUR

Partie 1 : Organisation des séances du comité syndical

Article 1-1 : Principales attributions du comité syndical

Le comité syndical règle par ses délibérations les affaires relevant de la compétence et des missions du syndicat mixte.

Il donne son avis lorsque celui-ci est requis par les lois et règlements ou s'il est demandé par les représentants de l'Etat.

Il procède à l'élection du président, des vice-présidents membres du bureau et à la désignation de ses membres ou délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs.

Il débat sur les orientations générales du budget. Il délibère sur le compte administratif et les budgets qui lui sont annuellement présentés par le président.

Il fixe par délibération la liste des emplois dont la création est nécessaire au bon fonctionnement du syndicat.

Article 1-2 : Périodicité des séances

Le comité syndical se réunit, à l'initiative du président, chaque fois qu'il le juge utile ainsi que dans les conditions prévues par le CGCT :

- Une fois par trimestre au minimum ;
- A la demande motivée du tiers de ses membres en exercice. Dans ce cas, le comité syndical se réunit dans un délai de 30 jours après réception de la demande.

Il peut décider de se réunir en un lieu différent de son siège, sous réserve que le lieu de la réunion soit situé dans une salle communale sur le territoire d'un des EPCI adhérent au syndicat.

Article 1-3 : Convocation

Les convocations sont adressées par écrit par le président aux délégués titulaires et suppléants soit par courrier traditionnel à leur domicile ou à une adresse de leur choix, mais de préférence par voie dématérialisée, à l'adresse électronique transmise par les délégués.

Le délai de convocation minimal est fixé à 5 jours francs. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le Président sans pouvoir toutefois être inférieur à un jour franc. Le président en rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil syndical, qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

La convocation indique l'ordre du jour et doit être accompagnée de documents préparatoires à la discussion de la séance.

L'ordre du jour est affiché au siège du syndicat.

Article 1-4 : Accès aux dossiers préparatoires et questions orales ou écrites

Tout membre du comité syndical a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires du syndicat qui font l'objet d'une délibération.

Avant la séance du comité, les délégués peuvent consulter les dossiers préparatoires au siège du syndicat et aux heures ouvrables, après demande faite auprès du président.

Article 2-3 Votes

Lorsque les projets de délibération sont mis aux voix, il est procédé au vote à main levée, à moins qu'un autre mode de scrutin ne soit légalement prescrit ou décidé par le comité syndical.

Si le projet de délibération ne rencontre pas d'opposition, le président constate que la décision est adoptée à l'unanimité.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés, y compris le cas échéant les votes par procuration. Pour le calcul de la majorité, les bulletins nuls, les bulletins blancs et les abstentions ne sont pas comptabilisés.

En cas de partage égal des voix et sauf cas de scrutin secret, la voix du président est prépondérante.

Le vote a lieu au scrutin secret, dans les conditions fixées par l'Article L2121-21 du CGCT.

Le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents. Le registre des délibérations comporte le nom des votants et l'indication du sens de leur vote.

Il est voté au scrutin secret :

1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;

2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil syndical peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions syndicales ou dans les organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement, et il en est donné lecture par le Président.

Article 2-4 Délibérations et compte-rendu des séances

Les délibérations sont inscrites par ordre de numéro et de date.

Les débats sont retranscrits dans un compte-rendu diffusé à chaque délégué titulaire et suppléant dans le délai réglementaire.

Chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement. Les membres du comité syndical ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Article 3-2 Vice-présidents et bureau

Selon les statuts approuvés par l'arrêté inter préfectoral du 25 novembre 2019, le comité syndical élit en son sein un bureau composé de 11 membres, parmi lesquels le Président et un représentant de chacun des EPCI à fiscalité propre membres. Parmi les membres du bureau sont élus plusieurs vice-présidents dont le nombre est déterminé par le comité syndical dans la limite fixée par le code général des collectivités territoriales. (Article 5211-10 du CGCT : « *Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents* »).

Les membres du bureau ne sont pas suppléés. Un membre absent peut donner pouvoir à un de ses collègues du bureau.

Le bureau est chargé de mener les actions pour lesquelles le comité syndical lui a donné délégation sous réserve du respect des dispositions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

Le bureau se réunit sur demande du président et autant que de besoin. Il s'agit d'un organe de travail, chargé d'examiner et de préparer les dossiers qui pourront être évoqués à l'occasion des séances du comité syndical. Un compte-rendu est établi et transmis dans un délai de 15 jours.

Article 3-3 Les commissions thématiques

Le comité syndical peut former, en tant que de besoin, des commissions thématiques chargées d'étudier et de préparer les décisions.

Ces commissions sont présidées et animées par les vice-présidents en charge de ces thématiques.

Les membres titulaires ou suppléants peuvent participer aux réunions des commissions, ainsi que des élus ou techniciens mandatés par les EPCI.

L'organisation, l'objet, l'intitulé et le nombre de ces commissions peuvent évoluer sur demande du conseil syndical sans pour autant donner lieu à une modification du présent règlement.

La fréquence des réunions est d'au moins une séance par an.

A la demande du président, toute personne peut être appelée à participer aux travaux des commissions en raison de sa technicité ou de sa spécialité.

Les commissions n'ont pas de pouvoir de décision et elles examinent les dossiers, émettent des avis ou formulent des propositions. Il est établi un compte-rendu de la réunion de la commission diffusé à l'ensemble des membres.

Les propositions des commissions sont soumises à l'examen du comité syndical.

Article 4-2 Modalités d'appel des participations des EPCI

Après le vote du budget primitif et selon la délibération relative à la participation des EPCI membres dont les principes sont fixés aux statuts, le président fait appel du versement de cette participation selon les modalités suivantes :

- En janvier, 50 % du montant sur la base de la participation du budget N-1 ;
- Le solde en juin selon le budget voté de l'année en cours.

Partie 5 : Modification et application du règlement intérieur

Le présent règlement peut à tout moment faire l'objet de modification à la demande et sur proposition du président ou de la moitié des membres du comité syndical. Il sera relu, examiné et adopté lors de chaque renouvellement du comité syndical.

A compter de son adoption, le présent règlement prend immédiatement effet.

Les dispositions du présent règlement sont en vigueur tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du CGCT.

Bruno ROUSSEL
Président du Syndicat Mixte Canche et Authie

9



SymCéA
Agir ensemble pour la Canche et ses affluents

REGLEMENT INTERIEUR

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 10 Décembre 2019

L'an Deux mille dix-neuf, le dix Décembre à dix-sept heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la salle des fêtes d'Auxi-le-Château.

Etaient présents : **Monsieur Hubert Douay, Monsieur Bruno Roussel, Monsieur Lucien Bonvoisin et Monsieur Bruno Delenclos**, délégués représentant la Communauté de Communes des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Pascal Deray, Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Alain Carlier et Monsieur Bernard Bayot**, délégués représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Freddy Bloquet, Monsieur Henri Boitel, Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Henri Dejonghe**, Monsieur Claude Coquart et Monsieur Yves Hostyn délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Nicolas Pichonnier et Monsieur Constant Vasseur** délégués représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Damien Bricout** délégué représentant la communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Gérard Houssé et Monsieur Jean-Marie Guénez** délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier** et Monsieur Michel Duhautoy représentant la Communauté de Communes Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Claude Patte, Monsieur Gérard Lheureux, Monsieur Claude Hertault**, Monsieur Guy Taeck et Monsieur Jean-Marc Trunet représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

Absents excusés : Monsieur Jean-Claude Darque représentant la Communauté de Communes des 7 vallées ; Monsieur Marc Ricart délégué représentant la Communauté de Communes du Ternois ; Monsieur Christian Régnier délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer.

Autres membres présents : Madame Baville, Sous-Préfète de Montreuil sur Mer ; Monsieur Philippe FOURNIER-MONTGIEUX, Sous-Préfet d'Abbeville ; Monsieur Jean-Charles Bruyelle CLE Canche et Authie ; Monsieur Bruno Cousein Président de la Communauté de Communes des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Lafitte Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; Monsieur Lemaire Président de l'ASA Basse Vallée de l'Authie ; Monsieur Blondel Jean-François représentant le Conseil Départemental 62 ; Monsieur Olivier Maury représentant la DDTM 62 , Monsieur Philippe Ducrocq Président de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois.

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 22

Nombre de délégués présent représentant le quorum : 22

Titulaires : 22

Vu l'arrêté inter-Préfectoral du 25 Novembre 2019 portant extension du périmètre et modification des statuts du Syndicat Mixte Canche et Affluents ;

Le Président propose aux membres du conseil syndical de valider le règlement intérieur.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de valider le règlement intérieur.

Le règlement intérieur est annexé à cette délibération.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication et de l'affichage le 06/01/20



31 DEC. 2019

SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-sur-MER

Symcœa
Agir ensemble pour la Canche et ses affluents

Bruno Roussel
Président du Symcœa

Projet de reconnaissance du Syndicat Mixte Canche et Authie en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE)

Extrait du registre des Délibérations de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 10 décembre 2019

L'an Deux mille dix-neuf, le dix Décembre à dix-sept heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la salle des fêtes d'Auxi-le-Château.

Participants :

Etaient présents : **Monsieur Hubert Douay, Monsieur Bruno Roussel, Monsieur Lucien Bonvoisin et Monsieur Bruno Delenclos**, délégués représentant la Communauté de Communes des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Pascal Deray, Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Alain Carlier et Monsieur Bernard Bayot**, délégués représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Freddy Bloquet, Monsieur Henri Boitel, Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Henri Dejonghe**, Monsieur Claude Coquart et Monsieur Yves Hostyn délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Nicolas Pichonnier et Monsieur Constant Vasseur** délégués représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Damien Bricout** délégué représentant la communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Gérard Houssé et Monsieur Jean-Marie Guénez** délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier** et Monsieur Michel Duhautoy représentant la Communauté de Communes Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Claude Patte, Monsieur Gérard Lheureux, Monsieur Claude Hertault**, Monsieur Guy Taeck et Monsieur Jean-Marc Trunet représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

Absents excusés : **Monsieur Jean-Claude Darque** représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Marc Ricart** délégué représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Christian Régnier** délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer.

Autres membres présents : Madame Bavielle, Sous-Préfète de Montreuil sur Mer ; Monsieur Philippe FOURNIER-MONTGIEUX, Sous-Préfet d'Abbeville ; Monsieur Jean-Charles Bruyelle CLE Canche et Authie ; Monsieur Bruno Cousein Président de la Communauté de Communes des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Lafitte Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; Monsieur Lemaire Président de l'ASA Basse Vallée de l'Authie ; Monsieur Blondel Jean-François représentant le Conseil Départemental 62 ; Monsieur Olivier Maury représentant la DDTM 62 , Monsieur Philippe Ducrocq Président de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois.

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 22

Nombre de délégués présent représentant le quorum : 22

Titulaires : 22

Depuis le 1^{er} janvier 2018, conformément aux dispositions définies aux 1°, 2°, 5°, 8° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement, quatre missions relevant de la compétence GEMAPI doivent être exercées obligatoirement par les EPCI au terme de la loi NOTRe.

Ces missions sont les suivantes :

- L'aménagement d'un bassin versant ou d'une fraction de bassin hydrographique (1°) ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau (2°) ;
- La défense contre les inondations et contre la mer (5°) ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (8°).

En vertu des dispositions de l'article R213-49 du Code de l'Environnement, les EPCI à fiscalité propre compétents pourront transférer ou déléguer, en tout ou partie et sur tout ou partie de leur périmètre, leurs compétences à un Etablissement Public Territorial de Bassin ou à un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau.

Les statuts du Syndicat mixte Canche et Authie prévoient l'exercice des missions GEMAPI sur les bassins versants de la Canche et de l'Authie par transfert ou par délégation de compétence, ainsi que d'autres missions ne relevant pas de la GEMAPI.

Afin que les EPCI puissent confier ces missions relatives à la GEMAPI par délégation, le syndicat mixte doit être labellisé EPAGE.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **DECIDE** à l'unanimité de mandater le Président auprès du Préfet Coordonnateur de Bassin, pour engager les démarches nécessaires à la labellisation du Syndicat Mixte Canche et Authie en tant qu'EPAGE.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 20/12/19 et de la publication et de l'affichage 06/01/20 .



REÇU LE

31 DEC. 2019

SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-sur-MER

Bruno Roussel
Président du Symcéa

Symcéa
Agir ensemble pour la Canche et ses affluents

ELECTION DU PRESIDENT

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 10 Décembre 2019

L'an Deux mille dix-neuf, le dix Décembre à dix-sept heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la salle des fêtes d'Auxi-le-Château.

Etai^{ent} présents : **Monsieur Hubert Douay, Monsieur Bruno Roussel, Monsieur Lucien Bonvoisin et Monsieur Bruno Delenclos**, délégués représentant la Communauté de Communes des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Pascal Deray, Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Alain Carlier et Monsieur Bernard Bayot**, délégués représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Freddy Bloquet, Monsieur Henri Boitel, Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Henri Dejonghe**, Monsieur Claude Coquart et Monsieur Yves Hostyn délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Nicolas Pichonnier et Monsieur Constant Vasseur** délégués représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Damien Bricout** délégué représentant la communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Gérard Houssé et Monsieur Jean-Marie Guénez** délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier** et Monsieur Michel Duhautoy représentant la Communauté de Communes Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Claude Patte, Monsieur Gérard Lheureux, Monsieur Claude Hertault**, Monsieur Guy Taeck et Monsieur Jean-Marc Trunet représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

Absents excusés : Monsieur Jean-Claude Darque représentant la Communauté de Communes des 7 vallées ; Monsieur Marc Ricart délégué représentant la Communauté de Communes du Ternois ; Monsieur Christian Régnier délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer.

Autres membres présents : Madame Baville, Sous-Préfète de Montreuil sur Mer ; Monsieur Philippe FOURNIER-MONTGIEUX, Sous-Préfet d'Abbeville ; Monsieur Jean-Charles Bruyelle CLE Canche et Authie ; Monsieur Bruno Cousein Président de la Communauté de Communes des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Lafitte Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; Monsieur Lemaire Président de l'ASA Basse Vallée de l'Authie ; Monsieur Blondel Jean-François représentant le Conseil Départemental 62 ; Monsieur Olivier Maury représentant la DDTM 62 , Monsieur Philippe Ducrocq Président de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois.

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 22

Nombre de délégués présent représentant le quorum : 22

Titulaires : 22

Vu l'arrêté inter-Préfectoral du 25 Novembre 2019 portant extension du périmètre et modification des statuts du Syndicat Mixte Canche et Affluents ;

1- Installation des membres du Syndicat Mixte Canche et Affluents

Le conseil syndical a été convoqué par M. Bruno Roussel, Président suite à sa démission un Président de séance a été nommé M. Claude Coquart (deuxième doyen suite à l'absence Madame Pierrette Duez doyenne).

Mr Claude Coquart a procédé à l'appel nominal des membres du comité a dénombré 22 délégués titulaires présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.5211-1 du CGCT par référence à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il déclare le comité syndical en place et a ensuite invité le conseil à procéder à l'élection du Président.

2- Election du Président

2.1- Présidence de l'assemblée

Monsieur Claude Coquart présent au conseil syndical a pris la présidence du conseil (art L.5211-9 du CGCT) jusqu'à l'élection du Président.

Résultats du premier tour de scrutin

Candidat : Monsieur Bruno Roussel

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0		
Nombre de votants	22		
Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau	3		
Nombre de suffrage exprimés	19		
Majorité absolue	19		

Monsieur Bruno Roussel ayant obtenu la majorité absolue des voix au premier tour, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Il est proposé de reporter la discussion et la détermination des délégations du président à une prochaine séance.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenue de la transmission en Sous-Préfecture le 20/12/19 et de la publication et de l'affichage le 06/01/20



REÇU LE

3 1 DEC. 2019

**SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-sur-MER**

SymcÉa
Ensemble pour la Canche et ses affluents

Bruno Roussel
Président du SymcÉa

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 10 Décembre 2019

L'an Deux mille dix-neuf, le dix Décembre à dix-sept heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la salle des fêtes d'Auxi-le-Château.

Etaient présents : **Monsieur Hubert Douay, Monsieur Bruno Roussel, Monsieur Lucien Bonvoisin et Monsieur Bruno Delenclos**, délégués représentant la Communauté de Communes des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Pascal Deray, Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Alain Carlier et Monsieur Bernard Bayot**, délégués représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Freddy Bloquet, Monsieur Henri Boitel, Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Henri Dejonghe**, Monsieur Claude Coquart et Monsieur Yves Hostyn délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Nicolas Pichonnier et Monsieur Constant Vasseur** délégués représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Damien Bricout** délégué représentant la communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Gérard Houssé et Monsieur Jean-Marie Guénez** délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier** et Monsieur Michel Duhautoy représentant la Communauté de Communes Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Claude Patte, Monsieur Gérard Lheureux, Monsieur Claude Hertault**, Monsieur Guy Taeck et Monsieur Jean-Marc Trunet représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

Absents excusés : Monsieur Jean-Claude Darque représentant la Communauté de Communes des 7 vallées ; Monsieur Marc Ricart délégué représentant la Communauté de Communes du Ternois ; Monsieur Christian Régnier délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer.

Autres membres présents : Madame Baville, Sous-Préfète de Montreuil sur Mer ; Monsieur Philippe FOURNIER-MONTGIEUX, Sous-Préfet d'Abbeville ; Monsieur Jean-Charles Bruyelle CLE Canche et Authie ; Monsieur Bruno Cousein Président de la Communauté de Communes des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Lafitte Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; Monsieur Lemaire Président de l'ASA Basse Vallée de l'Authie ; Monsieur Blondel Jean-François représentant le Conseil Départemental 62 ; Monsieur Olivier Maury représentant la DDTM 62 , Monsieur Philippe Ducrocq Président de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois.

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 22

Nombre de délégués présent représentant le quorum : 22

Titulaires : 22

Monsieur Bruno Roussel élu Président, rappelle qu'en application de l'article L5211-10 du CGCT, le syndicat doit disposer au minimum d'un Vice-Président et au maximum d'un nombre correspondant à 20% de l'effectif total.

Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, le syndicat disposait, à ce jour, de 3 Vice-Présidents.

Au vu de ces éléments, le Président propose de fixer à 3 le nombre de Vice-Présidents.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de fixer à 3 le nombre de vice-présidents

1 – Election du Premier Vice-Président

Candidat : Monsieur Francis Petit

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0		
Nombre de votants	22		
Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau	0		
Nombre de suffrage exprimés	22		
Abstention	1		
Majorité absolue	21		

Monsieur Francis Petit ayant obtenu la majorité absolue des voix au premier tour, a été proclamé Premier Vice-Président et a été immédiatement installé.

2- Election du deuxième Vice-Président

Candidat : Monsieur Marcel Leclercq

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0		
Nombre de votants	22		
Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau	0		
Nombre de suffrage exprimés	22		
Majorité absolue	22		

Monsieur Marcel Leclercq ayant obtenu la majorité absolue des voix au premier tour, a été proclamé deuxième Vice-Président et a été immédiatement installé.

3- Election du troisième Vice-Président

Candidat : Monsieur Philippe Lejosne

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0		
Nombre de votants	22		
Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau	0		
Nombre de suffrage exprimés	22		
Majorité absolue	22		

Monsieur Philippe Lejosne ayant obtenu la majorité absolue des voix au premier tour, a été proclamé troisième Vice-Président et a été immédiatement installé.

Bruno Roussel propose 3 délégations :

- Un vice-président chargé des finances et des ressources humaines ;
- Un vice-président chargé de l'entretien et de la restauration des cours d'eau ;
- Un vice-président chargé de la maîtrise des ruissellements et de l'hydraulique Douce.

Il propose de fixer les délégations lors d'une prochaine séance et après avis du bureau.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 20/12/19 et de la publication et de l'affichage le 06/01/20

Bruno Roussel
Président du Symcéa



REÇU LE

31 DEC. 2019

SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-sur-MER

Symcéa
Agir ensemble pour la Canche et ses affluents

MEMBRES DU BUREAU

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 10 Décembre 2019

L'an Deux mille dix-neuf, le dix Décembre à dix-sept heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la salle des fêtes d'Auxi-le-Château.

Etaients présents : **Monsieur Hubert Douay, Monsieur Bruno Roussel, Monsieur Lucien Bonvoisin et Monsieur Bruno Delenclos**, délégués représentant la Communauté de Communes des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Pascal Deray, Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Alain Carlier et Monsieur Bernard Bayot**, délégués représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Freddy Bloquet, Monsieur Henri Boitel, Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Henri Dejonghe**, Monsieur Claude Coquart et Monsieur Yves Hostyn délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Nicolas Pichonnier et Monsieur Constant Vasseur** délégués représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Damien Bricout** délégué représentant la communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Gérard Houssé et Monsieur Jean-Marie Guénez** délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier** et Monsieur Michel Duhautoy représentant la Communauté de Communes Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Claude Patte, Monsieur Gérard Lheureux, Monsieur Claude Hertault**, Monsieur Guy Taeck et Monsieur Jean-Marc Trunet représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

Absents excusés : **Monsieur Jean-Claude Darque** représentant la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Marc Ricart** délégué représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Christian Régnier** délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer.

Autres membres présents : **Madame Baville**, Sous-Préfète de Montreuil sur Mer ; **Monsieur Philippe FOURNIER-MONTGIEUX**, Sous-Préfet d'Abbeville ; **Monsieur Jean-Charles Bruyelle CLE** Canche et Authie ; **Monsieur Bruno Cousein** Président de la Communauté de Communes des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Lafitte** Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Lemaire** Président de l'ASA Basse Vallée de l'Authie ; **Monsieur Blondel Jean-François** représentant le Conseil Départemental 62 ; **Monsieur Olivier Maury** représentant la DDTM 62 , **Monsieur Philippe Ducrocq** Président de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois.

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 22

Nombre de délégués présent représentant le quorum : 22

Titulaires : 22

EPCI	Membres
Communauté de Communes des Deux Baies en Montreuillois	Bruno Roussel
	Hubert Douay
Communauté de Communes des 7 vallées	Philippe Lejosne
Communauté de Communes du Ternois	Marcel Leclercq
communauté de Communes des Campagnes de l'Artois	Damien Bricout
Communauté de Communes Desvres-Samer	
Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois	Nicolas Pichonnier
Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre	Gérard Lheureux
Communauté de Communes du Pays du Coquelicot	Jean-Marie Guenez
Communauté de Communes Territoire Nord-Picardie	Francis Petit
Communauté de Commune Sud-Artois	Arnaud Derue

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenue de la transmission en Sous-Préfecture le 20/12/19 et de la publication et de l'affichage le 06/01/20.

Bruno Roussel
Président du Symcéc



REÇU LE

31 DEC. 2019

SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-sur-MER

Symcéc
ensemble pour la Canche et ses affluents

NOMINATION A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 10 Décembre 2019

L'an Deux mille dix-neuf, le dix Décembre à dix-sept heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la salle des fêtes d'Auxi-le-Château.

Étaient présents : Monsieur Hubert Douay, Monsieur Bruno Roussel, Monsieur Lucien Bonvoisin et Monsieur Bruno Delenclos, délégués représentant la Communauté de Communes des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Pascal Deray, Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Alain Carlier et Monsieur Bernard Bayot, délégués représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; Monsieur Freddy Bloquet, Monsieur Henri Boitel, Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Henri Dejonghe, Monsieur Claude Coquart et Monsieur Yves Hostyn délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; Monsieur Nicolas Pichonnier et Monsieur Constant Vasseur délégués représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; Monsieur Damien Bricout délégué représentant la communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Monsieur Gérard Housse et Monsieur Jean-Marie Guénez délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Michel Duhautoy représentant la Communauté de Communes Territoire Nord-Picardie ; Monsieur Claude Patte, Monsieur Gérard Lheureux, Monsieur Claude Hertault, Monsieur Guy Taeck et Monsieur Jean-Marc Trunet représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

Absents excusés : Monsieur Jean-Claude Darque représentant la Communauté de Communes des 7 vallées ; Monsieur Marc Ricart délégué représentant la Communauté de Communes du Ternois ; Monsieur Christian Régnier délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer.

Autres membres présents : Madame Baville, Sous-Préfète de Montreuil sur Mer ; Monsieur Philippe FOURNIER-MONTGIEUX, Sous-Préfet d'Abbeville ; Monsieur Jean-Charles Bruyelle CLE Canche et Authie ; Monsieur Bruno Cousein Président de la Communauté de Communes des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Lafitte Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; Monsieur Lemaire Président de l'ASA Basse Vallée de l'Authie ; Monsieur Blondel Jean-François représentant le Conseil Départemental 62 ; Monsieur Olivier Maury représentant la DDTM 62 , Monsieur Philippe Ducrocq Président de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois.

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 22

Nombre de délégués présent représentant le quorum : 22

Titulaires : 22

La Commission se compose comme suit :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Freddy Bloquet	Claude Coquart
Constant Vasseur	Nicolas Pichonnier
Philippe Lejosne	Alain Carlier
Francis Petit	Catherine Penet-Caron
Jean-Claude Descharles	Hubert Douay

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de valider la composition de la Commission d'appel d'offres

Certifié exécutoire par le **Président** du comité syndical, compte tenue de la transmission en Sous-Préfecture le 20/12/19 et de la publication et de l'affichage le 06/01/20.



SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-sur-MER

SymCéA
Agir ensemble pour la Canche et ses affluents

Bruno Roussel
Président du Symcéa

REGLEMENT INTERNE DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 10 Décembre 2019

L'an Deux mille dix-neuf, le dix Décembre à dix-sept heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la salle des fêtes d'Auxi-le-Château.

Etaients présents : Monsieur Hubert Douay, Monsieur Bruno Roussel, Monsieur Lucien Bonvoisin et Monsieur Bruno Delenclos, délégués représentant la Communauté de Communes des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Pascal Deray, Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Alain Carlier et Monsieur Bernard Bayot, délégués représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; Monsieur Freddy Bloquet, Monsieur Henri Boitel, Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Henri Dejonghe, Monsieur Claude Coquart et Monsieur Yves Hostyn délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; Monsieur Nicolas Pichonnier et Monsieur Constant Vasseur délégués représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; Monsieur Damien Bricout délégué représentant la communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Monsieur Gérard Houssé et Monsieur Jean-Marie Guénez délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Michel Duhautoy représentant la Communauté de Communes Territoire Nord-Picardie ; Monsieur Claude Patte, Monsieur Gérard Lheureux, Monsieur Claude Hertault, Monsieur Guy Taeck et Monsieur Jean-Marc Trunet représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

Absents excusés : Monsieur Jean-Claude Darque représentant la Communauté de Communes des 7 vallées ; Monsieur Marc Ricart délégué représentant la Communauté de Communes du Ternois ; Monsieur Christian Régnier délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer.

Autres membres présents : Madame Bavielle, Sous-Préfète de Montreuil sur Mer ; Monsieur Philippe FOURNIER-MONTGIEUX, Sous-Préfet d'Abbeville ; Monsieur Jean-Charles Bruyelle CLE Canche et Authie ; Monsieur Bruno Cousein Président de la Communauté de Communes des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Lafitte Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; Monsieur Lemaire Président de l'ASA Basse Vallée de l'Authie ; Monsieur Blondel Jean-François représentant le Conseil Départemental 62 ; Monsieur Olivier Maury représentant la DDTM 62 , Monsieur Philippe Ducrocq Président de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois.

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 22

Nombre de délégués présent représentant le quorum : 22

Titulaires : 22

Vu l'arrêté inter-Préfectoral du 25 Novembre 2019 portant extension du périmètre et modification des statuts du Syndicat Mixte Canche et Affluents ;

Le Président propose aux membres du conseil syndical de valider le règlement interne des marchés à procédure adaptée.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de valider le règlement interne des marchés à procédure adaptée.

Le règlement interne des marchés à procédure adaptée est annexé à cette délibération.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenue de la transmission en Sous-Préfecture le 20/12/19 et de la publication et de l'affichage le 06/01/20



REÇU LE

3 1 DEC. 2019

SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-sur-MER


Avec ensemble pour la Canche et ses affluents

Bruno Roussel
Président du Symcéa

Indemnité de fonctions du Président et des Vice-Présidents
Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 10 Décembre 2019

L'an Deux mille dix-neuf, le dix Décembre à dix-sept heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la salle des fêtes d'Auxi-le-Château.

Étaient présents : Monsieur Hubert Douay, Monsieur Bruno Roussel, Monsieur Lucien Bonvoisin et Monsieur Bruno Delenclos, délégués représentant la Communauté de Communes des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Pascal Deray, Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Alain Carlier et Monsieur Bernard Bayot, délégués représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; Monsieur Freddy Bloquet, Monsieur Henri Boitel, Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Henri Dejonghe, Monsieur Claude Coquart et Monsieur Yves Hostyn délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; Monsieur Nicolas Pichonnier et Monsieur Constant Vasseur délégués représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; Monsieur Damien Bricout délégué représentant la communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Monsieur Gérard Houssé et Monsieur Jean-Marie Guénez délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Michel Duhautoy représentant la Communauté de Communes Territoire Nord-Picardie ; Monsieur Claude Patte, Monsieur Gérard Lheureux, Monsieur Claude Hertault, Monsieur Guy Taeck et Monsieur Jean-Marc Trunet représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

Absents excusés : Monsieur Jean-Claude Darque représentant la Communauté de Communes des 7 vallées ; Monsieur Marc Ricart délégué représentant la Communauté de Communes du Ternois ; Monsieur Christian Régnier délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer.

Autres membres présents : Madame Baville, Sous-Préfète de Montreuil sur Mer ; Monsieur Philippe FOURNIER-MONTGIEUX, Sous-Préfet d'Abbeville ; Monsieur Jean-Charles Bruyelle CLE Canche et Authie ; Monsieur Bruno Cousein Président de la Communauté de Communes des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Lafitte Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; Monsieur Lemaire Président de l'ASA Basse Vallée de l'Authie ; Monsieur Blondel Jean-François représentant le Conseil Départemental 62 ; Monsieur Olivier Maury représentant la DDTM 62 , Monsieur Philippe Ducrocq Président de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois.

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 22

Nombre de délégués présent représentant le quorum : 22

Titulaires : 22

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses article L2123-20 à L2123-24 ;
Vu la délibération du conseil syndical du 31 Janvier 2019 relative aux indemnités de fonctions des élus ;
Vu l'arrêté inter-Préfectoral du 25 Novembre 2019 portant extension du périmètre et modification des statuts du Syndicat Mixte Canche et Affluents ;
Vu la délibération du 10 Décembre 2019 relative à l'élection des vice-Présidents ;
Vu le tableau annexé des indemnités des élus ;
Sur le rapport de Monsieur le Président
DECIDE d'appliquer à compter du 10 Décembre 2019 l'indice Brut Terminal de la fonction publique pour le calcul des indemnités des élus,
Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte l'application des taux aux élus.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenue de la transmission en Sous-Préfecture le 20/12/19 et de la publication et de l'affichage le 06/01/19



REÇU LE

31 DEC. 2019

SymCéA
Agir ensemble pour la Canche et ses affluents

Bruno Roussel
Président du Symcéa

SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-sur-MER

TABLEAU ANNEXE

Tableau annexe à la délibération Indemnité de fonctions du Président et des Vice-Présidents

Fonctions	Nom Prénom	Taux
Président	Bruno Roussel	17.72% Indice Brut Terminal
Vice-Président	Francis Petit	8.86% Indice Brut Terminal
Vice-Président	Marcel Leclercq	8.86% Indice Brut Terminal
Vice-Président	Philippe Lejosne	8.86% Indice Brut Terminal


SymCoA
Agir ensemble pour la Canche et ses affluents